



Documents à joindre en fonction de votre situation

Aucune réduction ou exonération ne pourra être accordée si le dossier est incomplet ou rendu hors délai

Vous êtes Suisse ou détenteur d'un permis C ?

- Avis de taxation ICC (Éléments retenus par l'administration) 2023 ou 2022 si le 2023 ne vous est pas encore parvenu

En cas de taxation d'office seulement : Bordereau de taxation d'office (ICC) 2023 ou 2022 si le 2023 ne vous est pas encore parvenu

Attention : les attestations annuelles RDU ne sont pas acceptées.

Vous êtes en possession d'un Permis B ou autre situation imposable à la source ?

- Attestation AFC (du service de l'impôt à la source 2023)
ou Déclaration française 2024 avec revenus 2023
ou Avis de taxation, Impôt à la source employés 2023 ou 2022 si le 2023 ne vous est pas encore parvenu

Vous êtes fonctionnaire international, employé-e d'une Mission/Ambassade ?

- Attestation 2023 de l'employeur mentionnant les revenus nets totaux
ou Attestation récente de l'employeur mentionnant le salaire net mensuel

Vous vivez en ménage commun ou partagez la garde et les frais de l'enfant ?

- Revenus des deux répondants légaux

Vous êtes sans papiers ?

- Il vous faudra vous rendre au CCSI afin de compléter le formulaire de demande de réduction que le CCSI va tamponner et nous transmettre

SPC ou PC Familles

- Décision pour l'année 2023 (toutes les pages, mêmes blanches)

Hospice général

- Une attestation non chiffrée récente de moins de 3 mois indiquant la date de début de l'aide financière

Foyer ou famille d'accueil

- Le foyer ou le SASLP se chargera de nous communiquer l'information



Documents à ajouter en cas de changement de situation

Augmentation ou perte de salaire

- Revenus et copie des 3 dernières fiches de salaire ou compte d'exploitation 2023

Licenciement ou démission

- Revenus, une copie de votre lettre de licenciement ou démission ainsi qu'une copie des 3 dernières fiches chômage

Naissance d'un enfant

- Revenus et acte de naissance

Décès du conjoint ou de la conjointe

- Revenus, copie acte de décès et justificatif de pensions veuf/veuve et orphelin

Séparation, divorce en cours d'année ou changement de garde

- Revenus des deux répondants légaux et copie du jugement de séparation/divorce

Arrivée ou retour en Suisse

- 3 dernières fiches de salaire ainsi qu'une copie du permis de séjour
- 3 dernières fiches de salaire ainsi que l'annonce de retour auprès de l'OCP

En cas de question, n'hésitez pas à nous contacter par e-mail, facture@giap.ch, ou par téléphone au 022 304 57 70.